



Envoyé en préfecture le 29/09/2023  
Reçu en préfecture le 29/09/2023  
Publié le  
ID : 048-200069151-20230928-DELIB\_2023\_119-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 28 septembre 2023 à 18 heures

Date de Convocation 21 septembre 2023

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents : 21</b> <b>Votants : 30</b> <b>Pour : 30</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 28 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents :</b> Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> Gérard PÉDRINI À Bdeia AMATUZZI, Christian ALBARIC À René JEANJEAN, Damien ARMAND À Serge VEDRINES, Martine BOURGADE À Flore THEROND, Michel COMMANDRE À Daniel GIOVANNACCI, Maurice DUNY À Bernard RIEU, Sylvette HUGUET À Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL À Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU À Pierre HERRGOTT,</p> <p><b>Excusés :</b> Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Christian ALBARIC, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
--	--

Secrétaire de séance : Madame Bdeia AMATUZZI

**DELIB-2023-119 - DÉCISION MODIFICATIVE 2023-01 - BUDGET ANNEXE DSP EAU ET ASSAINISSEMENT**

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

**Le Conseil communautaire,**

**APRÈS** avoir entendu la présentation du projet de décision modificative n°1 de 2023 au Budget Annexe de la DSP Eau et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **0€**, maintenant à **312.758,93€** le budget total de la section de fonctionnement en 2023.

Chapitre	BP 2023	DM 1	Total 2023
011 - Charges à caractère général	41 659.69		41 659.69
012 - Charges de personnel	10 000.00		10 000.00
014 - Atténuations de produit	0.00		0.00
65 - Autres charges de gestion courante	1 000.00		1 000.00
66 - Charges financières	28 500.00		28 500.00
67 - Charges exceptionnelles	0.00	1 000.00	1 000.00
022 - Dépenses imprévues	6 500.00	-1 000.00	5 500.00
023 - Virement à la section d'investissement	0.00		0.00
042 - Section à section	225 099.24		225 099.24
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>312 758.93</b>	<b>0.00</b>	<b>312 758.93</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	52 522.96		52 522.96
042 - Section à section	97 005.97		97 005.97
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	5 000.00		5 000.00
74 - Subvention d'exploitation	0.00		0.00
75 - Autres produits de gestion courante	99 118.00		99 118.00
76 - Produits financiers	0.00		0.00
77 - Produits exceptionnels	59 112.00		59 112.00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>312 758.93</b>	<b>0.00</b>	<b>312 758.93</b>

Il s'agit d'un mouvement de crédits entre chapitres à la section de fonctionnement afin de prendre en compte une annulation sur des titres antérieurs.

- **Section d'investissement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à 0€, maintenant à 863.206,25€ le budget total de la section d'investissement en 2023.

Chapitre	BP 2023	DM 1	Total 2023
040 - Section à section	97 005.97		97 005.97
13 - Subventions d'investissement	0.00		0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	37 000.00		37 000.00
Op° DSP2008 Travaux Assainissement Rue du Thérond Florac	566 606.51		566 606.51
Op° DSP2010 Travaux Assainissement place Paul Comte Florac	50 000.00		50 000.00
Op° DSP2012 Travaux AEP	40 000.00		40 000.00
Op° DSP2013 Travaux ASS	30 000.00		30 000.00
Op° DSP2016 Travaux Avenue Jean Monestier SDA	42 593.77		42 593.77
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>863 206.25</b>	<b>0.00</b>	<b>863 206.25</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	253 356.01		253 356.01
040 - Section à section	225 099.24		225 099.24
021 - Virement de la section de fonctionnement			0.00
13 - Subventions d'investissement	247 251.00	+78 696.00	325 947.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	137 500.00	-78 696.00	58 804.00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>863 206.25</b>	<b>0.00</b>	<b>863 206.25</b>

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 048-200069151-20230928-DELIB\_2023\_119-DE

Il s'agit d'un mouvement de crédits entre opérations qui consiste à inscrire une subvention attribuée par le Conseil Départemental de la Lozère pour la partie Aménagement des rues du Théron à Florac Trois Rivières. Cette subvention vient diminuer le montant de l'emprunt qu'il aurait fallu faire pour financer ces travaux.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 de 2023 du Budget Annexe de la DSP Eau, ainsi proposée,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Bdeia AMATUZZI

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bdeia Amatuzzi", written over a horizontal line.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).